

**Bureau d'Aide Juridictionnelle**

1, quai de la Corse  
75194 PARIS CEDEX 04  
01.44.32.52.64

Numéro BAJ : 2001/020527  
**A RAPPELER DANS TOUTE CORRESPONDANCE**  
Section - Division : 1 - 08  
Date de la demande : 28/06/2001  
Avocat: Me VINSON

Monsieur LABORIE André  
2 rue de la forge  
31650 ORENS

**DÉCISION DU BUREAU D'AIDE JURIDICTIONNELLE**

Vu la loi N° 91-647 du 10 Juillet 1991 et le décret n° 91-1266 du 19 Décembre 1991,  
Statuant le 28/08/2001 sur la demande présentée le 28/06/2001 par :

Monsieur LABORIE André  
2 rue de la forge  
31650 ORENS

pour obtenir l'aide juridictionnelle dans la procédure suivante : Plainte avec constitution de partie civile (code  
procédure : 378)

Contre :  
X

devant le Tribunal de grande instance de PARIS (CPC01/388).

Le Bureau d'Aide Juridictionnelle après en avoir délibéré,

Prend en considération les éléments suivants : RMI

CONSTATE :  
que le demandeur remplit les conditions fixées par la loi

EN CONSÉQUENCE :  
Accorde l'**aide juridictionnelle totale** pour la procédure ci-dessus à compter de la demande et jusqu'à l'acte ci-  
après : ordonnance de renvoi.  
Dit que le bénéficiaire sera assisté par Maître Sigolene VINSON, 75 RUE DE RENNES 75006 PARIS (N° de  
vestiaire : D1608) (Tél : 0145440920), désigné par le Bâtonnier de l'ordre des Avocats de Paris.

LE SECRÉTAIRE

LE PRÉSIDENT



*Informations destinées à la CARPA*

N° BAJ : 75101 / 1 / 2001/020527  
Avocat : VINSON Sigolene Paris (Vestiaire D1608)  
Type de procédure : AJ Code procédure : 378  
Objet : Plainte avec constitution de partie civile  
Affaire : Monsieur LABORIE André C/ X N° Rôle : P0111323034

Date décision : 28/08/2001

Type de décision : Première décision  
Provision versée par le client : Francs  
Décision : AJ totale

**Michel DECIMA**  
HUISSIER DE JUSTICE  
57, bd de l'Embarcadere - Bât. A  
31200 TOULOUSE  
Tél. 05 61 40 08 18 - Fax 05 61 40 08 09  
C.C.P. 5.550.59.J

**SIGNIFICATION ARRET  
DE LA COUR DE CASSATION**

L'AN DEUX MILLE UN ET LE

*Chey* *Fin*

**COPIE**

A la requête de :

**Société Anonyme COMMERZ BANK A.G.** - Agence de Sarrebruck - dont le siège social est situé Faktoreistrasse 4, D 66111 SARREBRUCK (Allemagne)

laquelle fait élection de domicile en l'étude de la **SCP Henri SOREL - Robert DESSART - Gilles SOREL** Avoués près la Cour D'Appel de TOULOUSE sise 5 rue Tolosane à TOULOUSE 31000.

Michel DECIMA, Huissier de Justice près  
le Tribunal de Grande Instance de Toulouse  
y demeurant, 57, bd de l'Embarcadere, 31200 Toulouse.

J'ai signifié et laissé copie à :

**Monsieur André LABORIE** demeurant 2, rue de la Forge 31650 SAINT ORENS DE GAMEVILLE

**Madame Suzette PAGES épouse LABORIE** demeurant 2 rue de la Forge 31650 SAINT ORENS DE GAMEVILLE

De la grosse en due forme exécutoire d'un arrêt n° 1454 F-D rendu par la Première Chambre Civile de la Cour de Cassation le 4 Octobre 2000, qui casse et annule dans toutes ses dispositions l'arrêt rendu le 16 Mars 1998 entre les parties par la Cour d'Appel de TOULOUSE et remet en conséquence la cause et les parties dans l'état où elles se trouvaient avant ledit arrêt et, pour être fait droit, les renvoie devant la Cour d'Appel de BORDEAUX.

Afin qu'ils n'en ignorent et en aient pris connaissance.

Leur étant rappelé, conformément aux dispositions de l'article 1035 du Nouveau Code de Procédure Civile, qu'en vertu de l'article 1034 du même code, la Cour d'Appel de BORDEAUX désignée comme Cour de renvoi, doit être saisie, à peine d'irrecevabilité relevée d'office, par déclaration au Greffe de la Cour d'Appel de BORDEAUX, par ministère d'Avoué près la Cour d'Appel de BORDEAUX, avant l'expiration du délai de quatre mois à compter du jour de la présente signification et dans les formes prévues aux articles 1032 et 1033 du Nouveau Code de Procédure Civile.

Afin qu'ils n'en ignorent.